



Horaires de visites pour la relocation

Par **Lylou64**, le **30/12/2010** à **15:02**

Bonjour tout le monde,

Actuellement locataire, j'ai déposé mon préavis le 01/12/10 pour le 01/03/11, et donc, les visites se font.

J'ai laissé à mon propriétaire les horaires suivantes :

- lundi 18h-21h
- mardi 12h-21h
- mercredi 18h-21h
- jeudi 12h-21h
- vendredi 18h-21h
- samedi 12h-21h

Je lui laisse plus de 2h par jours car je peut me le permettre (je travail à mi-temps) et je souhaitais qu'il est pas mal de disponibilité pour faire ses visites.

Or, cela fait 6 fois qu'il ne me prévient pas des visites (en 1 mois). Et je lui fait à chaque fois la remarque. Je sais que j'ai le droit de ne pas le laisser rentrer dans ce cas mais je le laisse quand même visiter pour ne pas pénaliser les visiteurs qui se sont quand même déplacer (et qui n'y sont pour rien).

Hier, 2 visites surprises, je lui dit clairement de me téléphoner mais il ne veut pas car il trouve que c'est un DERRANGEMENT de me téléphoner pendant que je travail. Je lui dit que non car je fait un travail de bureau et tout le monde passe des coups de fils personnels, et que cela ne me dérange pas du tout (en plus, le répondeur sert à laisser des messages aussi !). Il ne veut toujours pas me téléphoner (donc il viendra encore sans que je le sache). Petite parenthèse, il me DERRANGE 15 fois en venant à l'improviste qu'en me téléphonant.

Je souhaiterais donc, à sa prochaine visite surprise, lui fixer 2h par jours.

Sur mon bail est stipuler que le locataire doit laisser les visites se faire [s]de 17h à 19h[/s] les jours ouvrables.

Ma question :

"Ai-je le droit de lui fixer 2h par jours, mais autre que 17h-19h ? Car 3 jours par

semaines, je rentre qu'à 18h après le travail."

Merci d'avance pour vos futures réponses et conseils.

Par **Claralea**, le **30/12/2010** à **22:34**

Bonsoir, oui vous pouvez imposer vos horaires pour les deux heures de visite. Vous avez été très large avec lui et il ne veut pas entendre parler de vous téléphoner pour vous prévenir des jours et heures de visite. Tant pis pour lui.

Par **Lylou64**, le **31/12/2010** à **12:45**

Merci beaucoup Claralea pour votre réponse très rapide.

Bon réveillon à vous.